

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIMINES

Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	11
Votants	11

L'an deux mille vingt quatre

Le 6 Février à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 30 janvier 2024

Présents : Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-Philippe Quido, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Armelle Benoit, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat

Absents : Myriam Mitais, Mathilde Jasserand, Sandrine Berlioz, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle, Céline Janin

Secrétaire : Gaëlle Bernard-Peyre

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2024-02 : Approbation du changement des statuts du SIVOM – Changement de dénomination

La Commune dépend d'un SIVOM dénommé le SIVOM de Cognin, qui regroupe les communes de l'ancien canton de Cognin dont les communes membres sont Cognin, Jacob-Bellecombette, Saint-Sulpice, Montagnole, Saint Cassin, Vimines, et Saint Thibaud de Couz pour le collège uniquement. Un nouveau contrat avec le Département et la CAF a été signé avec instauration d'une solidarité entre communes, et d'actions en faveur des assistantes maternelles, et sur le volet jeunesse avec des accueils pendant l'année et les vacances scolaires.

Il y a également un volet développé sur l'aide à la parentalité.

Un diagnostic des actions a été fait pour repartir sur un fonctionnement nouveau : c'est pourquoi il a été rebaptisé Sivom du Val d'Hyères pour correspondre à l'ensemble du territoire.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce changement de statuts et de dénomination. Concrètement, cela se traduira, la commune de Vimines étant précurseur sur ce sujet, par des conventions entre les communes avec possiblement établissement de participation financière, comme cela est fait pour le service d'aide à domicile.

Jean-Philippe Quido, Adjoint au Maire, demande si ce nouveau nom ne fera pas une confusion avec l'association de football.

Au contraire, les communes adhérentes de cette association trouvaient le parallèle intéressant.

Cyrielle Frison, Adjointe au maire, expose que l'ancienne dénomination Sivom du Canton de Cognin n'avait plus de sens en termes de territoire.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération 2024-03 : Révision de l'autorisation de programme

Lors du conseil municipal du 13 avril 2023, les montants avaient été ventilés de la manière suivante :

Codification interne	Dépenses PPI	2023	2024	Total 2023-2024
2023-01	Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire	480 000.00 €	1 097 760.00€	1 577 760.00 €

Il est proposé au vu du réalisé 2023 de modifier l'autorisation de programme, consécutivement au retard pris dans le démarrage des travaux, les crédits proposés correspondent aux montants prévus au budget 2024.

Ces crédits comprennent également les honoraires liés aux travaux.

Toute modification des crédits devra faire l'objet d'une inscription au budget primitif.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2024-04 : Attribution de la subvention 2024 - Association Prévention Routière

Corine Wolff, Maire, expose que l'éducation à la sécurité routière à l'École permet aux élèves l'acquisition progressive d'un comportement responsable dans l'espace routier.

Les enseignants du groupe scolaire de Vimines sollicitent cette association afin de mettre en place des interventions scolaires.

Il est proposé de verser une subvention de 400.00 € à l'association Prévention Routière.

Cela concerne les enfants des niveaux de CM1 et CM2

En parallèle, Corine Wolff, Maire, a reçu un courrier de Grand Chambéry pour des interventions scolaires pour un montant financier plus important.

Il est remonté que l'apprentissage de la circulation cycliste fait partie des programmes scolaires.

Suite à une question, Cyrielle Frison, Adjointe au Maire, explique que des exercices de parcours en vélo sont programmés.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2024-05 : Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le décret relatif à la fonction publique territoriale concernant le pouvoir d'achat est paru fin octobre. Le Gouvernement a fait des annonces sur des montants à 800.00 €, mais la charge financière repose sur les collectivités.

Dès que la collectivité a eu connaissance de ce décret, un travail a été fait pour mettre en perspective les coûts de fonctionnement et coûts RH.

Interrogée par un agent, Corine Wolff, Maire, avait répondu que la décision n'était pas prise mais que la collectivité y avait travaillé. L'agent avait accusé réception de la réponse, en la remerciant.

Il a été dit que le Maire n'avait jamais répondu à cette question.

Le jour de la remise des colis, une pétition à l'en-tête de la CGT d'une partie des agents a été transmise en mairie.

Certains services ne l'ont pas signé, ni aucun responsable de service en titre.

Corine Wolff, Maire, lit aux conseillers municipaux la pétition signée de 18 sur 35 agents.

La Commission Finances a validé la proposition suivante : 60% des montants prévus par le décret en fonction de la rémunération brute annuelle, et au prorata du temps de travail.

Il est présenté le tableau avec les montants bruts affectés aux agents à temps complet.

L'impact total pour la collectivité est d'environ 9 000 € bruts auxquels s'additionnent les charges patronales.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2024-06 : Transfert de propriété

Il était prévu dans le cadre de la ZAC du PAE de Monzin d'opérer une rétrocession à la clôture du projet (vente du dernier lot).

Cette rétrocession est à l'euro symbolique, et la partie restante en zone humide sera rétrocédée à Grand Chambéry.

Jean-François Vellard, Adjoint au maire, présente le plan des parcelles concernées.

En parallèle, une demande a été faite concernant les zones de voirie intercommunales pour la mise en place de l'entretien par Grand Chambéry.

Jean-Philippe Quido, Adjoint au Maire, demande qui va avoir la gestion des pluviales vers les moloks. Cela n'est pas encore défini. Jean-François Vellard, Adjoint au Maire, va interroger les services de Grand Chambéry.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2024-07 : Tarifs de vente de bois de chauffage

Jean-François Vellard, Adjoint au Maire, expose aux conseillers municipaux que la mairie a eu des retours sur les volumes de hêtre restés sur place, pour environ 40 m3.

L'entreprise Charret a été missionnée par le RTE pour sortir ce volume, l'ONF facturera 360.00 € pour les frais de garde.

Il est proposé par la Commission Aménagement du Territoire un tarif forfaitaire.

Jean-Philippe Quido, Adjoint au Maire, demande si on peut remplacer personne par foyer pour éviter que toute la famille demande.

Cela sera diffusé via la newsletter de la Commune.

Suite à une question de Cyrielle Frison, Adjointe au Maire, il est confirmé qu'il est possible de monter le récupérer.

Nelly Plassat, conseillère municipale, demande la date butoir, cela est prévu d'ici la fin du mois de février.

Il est précisé que le bois est déposé au bord de la piste de Saint Jean de Couz.

Jean-François Vellard, Adjoint au Maire, ira contrôler et superviser la récupération.

Il est proposé de limiter le nombre d'inscrits à 10 par tirage au sort.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

do Maino,
Conino Wolff



Gaëlle Bernard-Peyre